

# ANNEXE 5

## CAHIER DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES APPLICABLE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE VOIES ET DE ROUTES

Les présentes clauses sont destinées à aider le Titulaire à charge d'exécution des travaux routiers, afin qu'elle puisse intégrer dans ces documents de prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socio-économique.

En outre, elles sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Il reste cependant vrai qu'il n'est pas possible d'envisager tous les cas possibles et que les clauses proposées doivent servir de guide.

### I. Règles générales

Le Titulaire devra respecter et appliquer les lois et règlements sur l'environnement existant et en vigueur au Bénin. Dans l'organisation journalière de son chantier, il doit prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement, en appliquant les prescriptions du contrat et veille à ce que son personnel les respecte et les applique également.

#### 1. Réunion de démarrage des travaux

Les autorités et les populations devront être informées sur la consistance des travaux qui seront réalisés et ce sera le lieu de recueillir les éventuelles observations de leur part. Les informations sur les travaux devront préciser leurs itinéraires et les emplacements susceptibles d'être affectés par les travaux et leur durée. Le Titulaire pourra avec l'aide d'ONGs locales sensibiliser encore la population sur les aspects environnementaux et sociaux du chantier, et sur les relations humaines entre les ouvriers du Titulaire et la population. Des précisions seront données aux populations sur les modalités de dédommagement, et aucun travail ne pourra démarrer avant le paiement des indemnités d'expropriation.

A l'issue de cette réunion, le Titulaire arrêtera la date d'une visite contradictoire avec les agents locaux des Eaux et Forêts, pour l'identification des espèces végétales protégées se trouvant dans l'emprise des travaux et la détermination des solutions y relatives.

#### 2. Programme d'exécution

Le Titulaire devra établir et soumettre à l'approbation du MO un programme définitif détaillé de gestion environnementale et sociale, comportant les indications suivantes :

##### a. Plan de Gestion Environnementale et Sociale du Chantier (PGES C)

Le Titulaire est tenu de fournir un Plan de Gestion de l'Environnement des Chantiers (PGES C) dans un délai 60 jours à compter de la date de notification du marché. Le PGES C devra être approuvé par le Maître d'œuvre dans un délai de 20 jours. Au minimum, le PGES C comprendra:

- l'organigramme du personnel affecté à la gestion environnementale avec indication du responsable environnemental du projet,
- la description des méthodes de réduction des impacts sur l'environnement biophysique et socioéconomique
- le plan de gestion et de remise en état des zones d'emprunt et carrières
- le plan de gestion de l'eau et de l'assainissement
- le plan de gestion des déchets
- la liste des accords pris avec les propriétaires et les utilisateurs actuels de ces aires et la preuve que ces utilisateurs ont pu trouver des aires similaires pour continuer leurs activités

### b. Plan de Protection de l'Environnement du Site (PPES)

Le Titulaire est tenu de préparer et de soumettre au Maître d'œuvre un Plan de Protection de l'Environnement du Site (PPES) détaillé pour l'installation de chantiers et les sites d'extraction de matériaux. Le PPES doit comporter au minimum:

- l'ensemble des mesures de protection du site et programme d'exécution (la construction de merlons en terre d'une capacité de rétention suffisante autour des bacs de stockage de carburant, de lubrifiants et de bitume pour contenir les fuites ; des séparateurs d'hydrocarbures dans les réseaux de drainage associés aux installations de lavage, d'entretien et de remplissage en carburant des véhicules et des engins, et aux installations d'évacuation des eaux usées des cuisines)
- la localisation et plan général du site à l'échelle
- la description des méthodes d'évitement et de réduction des pollutions, des incendies, des accidents de la route
- les infrastructures sanitaires et accès des populations en cas d'urgence
- la réglementation du chantier concernant la protection de l'environnement et la sécurité
- le plan prévisionnel d'aménagement du site en fin de travaux

Le Titulaire est tenu de sous-traiter à des opérations spéciales les travaux et activités ne relevant pas de sa compétence, à savoir :

- l'engazonnement des talus ;
- les plantations d'arbres d'alignement dans les agglomérations et dans les zones d'emprunt et carrière
- les activités de sensibilisation du personnel aux risques des IST/VIH SIDA, us et coutumes

Il veillera à ne pas compromettre l'alimentation en eau des populations locales. A ce titre, le Titulaire devra soumettre à l'approbation de l'Ingénieur ses plans pour le développement et l'exploitation des forages d'eau. Si, de l'avis de l'Ingénieur, le pompage sur un site approuvé entraîne une diminution importante du débit des puits et des sources du voisinage, le Titulaire devra alimenter en eau de quantité et de qualité équivalentes les populations concernées.

Le Titulaire devra informer les responsables des collectivités locales (chef du village), 30 jours avant de dériver provisoirement, tout ou en partie, l'eau d'un quelconque cours d'eau pour ses travaux.

Les digues ou les autres obstructions au libre écoulement des eaux devront comporter une buse ou tout autre moyen de rétablir le débit normal quand aucun prélèvement n'est opéré.

Lorsque de l'avis de l'Ingénieur, les prélèvements d'eau entraînent une diminution significative du débit disponible pour les utilisateurs situés à l'aval, le Titulaire devra créer à ses frais un appoint d'eau de quantité et qualité équivalentes.

Ce plan prévoira toutes les dispositions adéquates pour l'élimination des eaux usées et des ordures, afin qu'il n'en résulte aucune pollution ou aucun danger pour la santé humaine ou animale.

Ces dispositions seront efficacement maintenues pendant toute la période d'activités de la base vie.

### **3. Sécurité sur les chantiers**

Le Titulaire sera soumis aux régimes particuliers d'hygiène et de sécurité définis par la réglementation en vigueur au Bénin. Il organisera un service médical courant et d'urgence à la base vie, adapté à l'effectif de son personnel. De plus, il devra disposer dans son équipe d'un coordonnateur sécurité qui veillera à assurer une sécurité maximum sur le chantier et

dans la base vie, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier.

#### **4. Accès aux infrastructures sociocommunautaires**

Après la construction de la route, l'ouverture principale de certaines infrastructures sociocommunautaires (écoles, marchés, centre de santé, maisons, églises, mosquées, etc.) débouche directement sur l'infrastructure routière. Le Titulaire devra, en collaboration avec la mission de contrôle, les recenser et de commun accord avec les autorités à charge de la gestion de ces infrastructures mettre en œuvre les mesures appropriées.

#### **5. Sauvegarde des propriétés riveraines**

Le Titulaire devra, sous le contrôle de l'Ingénieur, nettoyer et éliminer à ses frais toute forme de pollution due à ses activités, et indemniser ceux qui auront subi les effets de cette pollution.

L'utilisation de produits pétroliers pour éliminer la poussière dans la base vie ou en n'importe quel endroit du chantier est formellement interdite.

Le Titulaire devra, en période sèche et en fonction des disponibilités en eau, arroser régulièrement les pistes empruntées par ses engins de transport pour éviter la poussière, plus particulièrement dans les traversées de villages.

#### **6. Entraves à la circulation**

Le Titulaire doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux. Les riverains concernés sont ceux dont l'habitat existait avant la notification du marché.

Le maintien des chantiers en activité pendant la nuit sera subordonné à l'autorisation de la DGTP. Si le Titulaire a reçu l'autorisation ou l'ordre d'exécuter des travaux pendant la nuit, elle s'engagera à les exécuter de manière à ne pas causer de trouble aux habitants et établissements riverains du chantier. Le mode d'éclairage devra être soumis à l'agrément de l'Ingénieur.

Le Titulaire devra mettre en application une limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique. Celui-ci devra être fixé à maximum 80 km/h en rase campagne, et à maximum 40 km/h dans les villages. Les chauffeurs dépassant ces limites devront faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Les véhicules du Titulaire devront en toute circonstance satisfaire aux prescriptions du Code de la Route en vigueur au Bénin et plus particulièrement aux textes et règlements concernant le poids des véhicules en charge.

La pose de ralentisseurs aux entrées de villages importants sera préconisée.

Les déviations provisoires devront permettre une circulation sans danger à la vitesse de 35 km/h. Le drainage sera assuré par les fossés et ouvrages nécessaires. La signalisation, adaptée à chaque déviation, sera conforme aux dispositions explicitées dans les textes en vigueur sur la signalisation temporaire et restera aux frais et risques du Titulaire.

#### **7. Journal des travaux**

Le journal des travaux reprendra en outre tous les relevés des manquants ou incidents ayant donné lieu à une incidence significative sur l'environnement ou à un accident ou incident avec la population et les mesures correctives précises.

#### **8. Obligations au titre de la garantie**

Le Titulaire est tenue pendant la durée du délai de garantie du projet, à effectuer l'entretien courant des ouvrages réalisés et à remédier aux impacts négatifs qui seraient constatés, tels que les érosions ou les éboulements de terrain provoqués par la saison des pluies. Les aspects environnementaux tels que la reprise de végétation, le rétablissement des

écoulements et du régime hydraulique des rivières, la remise en culture de terres agricoles sont également couverts par ce délai de garantie d'une durée de 1 an.

### **9. Réception définitive**

Les obligations du titulaire courent jusqu'à la réception définitive des travaux qui ne sera acquise qu'après complète exécution des travaux d'amélioration de l'environnement prévus au contrat et constat de reprise de la végétation et/ou des plantation.

### **10. Installation de chantier**

#### **a. Implantation**

L'importance des implantations est déterminée par le volume et la nature des travaux à réaliser, le nombre d'ouvriers, le nombre et le genre d'engins. Le plan d'installation de chantier devra tenir compte des aménagements et mesures de protection suivants :

Le site choisi doit être situé à une distance d'au moins :

- 30 m de la route.
- 100 m d'un lac ou cours d'eau.
- 50 m des habitations.

Le site devra être choisi afin de limiter le débroussaillage, l'arrachage d'arbustes, l'abattage des arbres.

Les arbres de qualité seront préservés et protégés.

Le site doit être choisi en dehors des zones sensibles.

#### **b. Règlement intérieur**

Un règlement interne de l'installation du chantier doit mentionner spécifiquement :

- les règles de sécurité (vitesse des véhicules limitée à 80 km/h en rase campagne et 40 km/h en agglomération),
- l'interdiction de la consommation d'alcool pendant les heures de travail,
- l'interdiction de la chasse et de pêche, la consommation de viande de chasse, l'utilisation abusive de bois de chauffe ;
- l'interdiction du transport de la viande de brousse par les engins de chantiers,
- le respect des us et coutumes des populations et des relations humaines d'une manière générale,
- les risques de contamination des IST et du VIH SIDA.

Des séances d'information et de sensibilisation sont à tenir régulièrement et le règlement est à afficher visiblement dans les diverses installations. Par ailleurs, le chantier doit être régulièrement et suffisamment approvisionné le chantier en viande d'animaux d'élevage et de poisson.

#### **c. Equipement**

Les aires de bureaux et de logement doivent être pourvues d'installations sanitaires (latrines, fosses septiques, puits perdus, lavabos et douches) en fonction du nombre des ouvriers. Des réservoirs d'eau devront être installés en quantité et qualité suffisantes et adéquates aux besoins.

Les aires de cuisine et de réfectoires devront être pourvues d'un dallage en béton lissé, désinfectées et nettoyées au quotidien. Un réservoir d'eau potable doit être installé et le volume correspond aux besoins. Des lavabos devront faire partie de ces installations. Un drainage adéquat doit protéger les installations.

#### **d. Gestion des déchets**

Des réceptacles pour recevoir les déchets sont à installer à proximité des diverses installations. Ces réceptacles sont à vider périodiquement et les déchets à déposer dans un dépotoir (fosse maçonnée ou bétonnée). Cette fosse doit être située à au moins 50 m des

installations et en cas de présence de cours d'eau ou de plan d'eau à au moins 100 m de ces derniers. La fosse doit être recouverte et protégée adéquatement par un drainage.

Les déchets toxiques sont à récupérer séparément et à traiter à part. A la fin des travaux, la fosse est à combler avec de la terre jusqu'au niveau du sol naturel.

La gestion des déchets solide se fera conformément aux prescriptions légales en vigueur au Bénin.

Les aires d'entretien et de lavage des engins, devront être bétonnées et pourvues d'un puisard de récupération des huiles et des graisses. Cette aire d'entretien devrait avoir une pente vers le puisard et vers l'intérieur de la plate-forme afin d'éviter l'écoulement des produits polluants vers les sols non protégés.

Les huiles usées sont à gérer conformément aux prescriptions légales en vigueur au Bénin. Le Titulaire doit signer un contrat avec ses fournisseurs de carburant et lubrifiants pour la récupération des huiles usées.

Les voies d'accès et de circulation devront être compactées et arrosées périodiquement pour réduire l'envol de poussières.

#### e. Repli de chantier

Le site devra prévoir un drainage adéquat des eaux sur l'ensemble de sa superficie.

A la fin des travaux, Le Titulaire réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. Le Titulaire devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs.

S'il est dans l'intérêt du Maître de l'ouvrage ou d'une collectivité de récupérer les installations fixes, pour une utilisation future, l'Administration pourra demander au Titulaire de lui céder sans dédommagements les installations sujettes à démolition lors du repli.

Après le repli du matériel, un procès verbal constatant la remise en état du site devra être dressé et joint au PV de réception des travaux.

### **11. Personnel de chantier**

Le Titulaire est tenu d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés. A défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé d'engager la main-d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

Le Titulaire doit munir ses ouvriers des équipements de sécurité nécessaire et adéquats, notamment pour les postes de travail de :

- Carrières, stations de concassage ou d'enrobage : masques à poussière, casques antibruit, chaussures de sécurité,
- Terrassement, chambres d'emprunts : masques à poussière, bottes,
- Ferrailage et soudure : gants, lunettes, bottes,
- Maçonnerie et coffrage ; gants et bottes.

### **12. Note d'information interne du Titulaire**

Le Titulaire devra émettre une note d'information interne pour sensibiliser les ouvriers aux sujets suivants:

- interdiction pour les ouvriers de pratiquer la chasse dans la région des travaux et pour la durée des travaux. Le non respect de cette règle devra être une cause de licenciement immédiat.
- sensibilisation des ouvriers à l'importance de la protection de l'environnement et à la consommation abusive de la viande de chasse.
- sensibilisation des ouvriers au respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux.

- sensibilisation des ouvriers aux risques des IST et du SIDA.
- distribution des préservatifs au personnel du Titulaire

### **13. Ouverture et utilisation d'une carrière**

#### **c. Réglementations**

L'ouverture et l'utilisation des carrières sont réglementées par les lois en vigueur au niveau de chaque pays. En général, les carrières exploitées sont soumises à autorisation (cf. La loi portant Code Minier de la République du Bénin, ses décrets et arrêtés d'application).

Le Titulaire devra demander les autorisations prévues par les textes et règlements en vigueur et prendra à sa charge tous les frais y afférents, y compris les taxes d'exploitation et les frais de dédommagements éventuels aux propriétaires.

Au moins un (01) mois avant le début d'exploitation de la carrière, Le Titulaire devra soumettre au Bureau de Contrôle: un programme d'exploitation de la carrière en fonction du volume à extraire pour les travaux et les réserves. Il tiendra compte de la profondeur exploitable et devra déterminer la surface nécessaire à découvrir en tenant compte des aires nécessaires pour le dépôt des matières végétales, des matériaux de découverte non utilisables pour les travaux à exécuter, ainsi que des voies d'accès et des voies de circulation.

Les aires de dépôts devront être choisies de manière à ne pas gêner l'écoulement normal des eaux et devront être protégées contre l'érosion. Le Titulaire devra obtenir pour les aires de dépôt l'agrément du contrôleur.

La surface à découvrir doit être limitée au strict minimum et les arbres de qualité devront être préservés et protégés.

Le Titulaire devra procéder à l'arrosage régulier des rampes pour réduire l'envol des poussières.

Pour l'ouverture d'une carrière permanente, le Titulaire exécutera pendant les travaux, la délimitation de la carrière par des plantations prescrites, afin de créer un écran visuel.

#### **d. Utilisation d'une carrière temporaire d'emprunt latéritique**

L'ouverture et l'exploitation des zones d'emprunt doivent respecter la réglementation y relative en vigueur au Bénin (cf. loi La loi portant Code Minier de la République Bénin, ses décrets et arrêtés d'application).

Le Titulaire exécutera à la fin des travaux, les aménagements nécessaires à la remise en état du site.

Ces aménagements comprennent:

- le réglage des matériaux de découverte et ensuite le réglage des terres végétales afin de faciliter la percolation de l'eau, un enherbement et des plantations si prescrits,
- le rétablissement des écoulements naturels antérieurs,
- la suppression de l'aspect délabré du site en répartissant et dissimulant les gros blocs rocheux,
- l'aménagement de fossés de garde afin d'éviter l'érosion des terres régaliées,
- l'aménagement de fossés de récupération des eaux de ruissellement et la conservation de la rampe d'accès, si la carrière est déclarée utilisable pour le bétail ou les riverains, ou si la carrière peut servir d'ouvrage de protection contre l'érosion,
- la mise en état de l'environnement autour du site, y compris des plantations prescrites.

Après l'aménagement des sites conformément aux prescriptions, un procès-verbal sera dressé.

#### **e. Utilisation d'une carrière permanente d'emprunt latéritique**

L'ouverture et l'exploitation des zones d'emprunt doivent respecter la réglementation y relative en vigueur au Bénin (cf. loi La loi portant Code Minier de la République Béninoise, ses décrets et arrêtés d'application).

Le Titulaire veillera pendant l'exécution des travaux :

- à la préservation des arbres lors du gerbage des matériaux,
- aux travaux de drainage nécessaires pour protéger les matériaux mis en dépôt,
- à la conservation des plantations délimitant la carrière.

A la fin des travaux, le Titulaire mettra en stock un volume de matériaux déterminé par l'Administration pour les interventions futures, à l'endroit désigné par le contrôleur.

Le Titulaire devra dans ce cas précis exécuter les travaux suivants :

- le régalage dans un endroit découvert à proximité de la carrière des matériaux de découverte et ensuite le régalage des terres végétales afin de faciliter la percolation de l'eau et d'éviter l'érosion. Cet espace aménagé en dépôt sera laissé à la disposition pour récupération future de ces terres lors de la remise en état du site lorsque les quantités de matériaux utilisables seront épuisées,
- l'aménagement de fossés de garde afin d'éviter l'érosion des terres régalées.
- la mise en état de l'environnement autour du site, y compris des plantations prescrites.
- si l'emprunt est retenu pour une utilisation ultérieure, le gerbage d'un volume de matériau déterminé par la Direction Départementale des TP est stocké à un endroit désigné par la mission de contrôle; le reste de l'emprunt doit être remis en état.

A la fin de chaque intervention un procès-verbal de l'état des lieux sera dressé.

#### f. Ouverture et exploitation d'une carrière

L'ouverture et l'exploitation des carrières doivent respecter la réglementation y relative en vigueur au Bénin (cf. La Code Minier de la République du Bénin, ses décrets et arrêtés d'application).

Avant le début d'exploitation de toute carrière, le Titulaire doit toujours avoir en esprit que cette carrière va être remis en état à la fin de l'exploitation. Pour cela il doit:

- Stocker la découverte (terre végétale) de telle façon qu'elle ne gêne pas l'extension ultérieure et puisse être utilisée pour réhabiliter le site ;
- Préserver les arbres lors du gerbage des matériaux ;
- Veiller aux travaux de drainage nécessaire pour protéger les matériaux mis en dépôt
- Veiller à la conservation des plantations (arbres) délimitant la carrière ;
- Respecter les critères environnementaux et sociaux d'ouverture de nouveaux sites d'emprunt, à savoir :
  - *distance minimum de la route : 30 m*
  - *distance minimum d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau : 100 m*
  - *distance minimum des habitations : 100 m.*
  - *préférence donnée aux zones non cultivées, non boisées et de faible pente.*

A la fin de l'exploitation, les travaux d'aménagement nécessaires comprennent :

- le rétablissement des écoulements naturels antérieurs par réglage des matériaux de découverte non utilisés ;
- la suppression de l'aspect délabré du site en répartissant et dissimulant les gros blocs rocheux ;
- la sécurisation du trou de déroctage par la pose de panneaux de danger, la mise en place des gros blocs rocheux autour du trou, la création d'un accès principal au trou

- le régalage des terres végétales pour faciliter la percolation de l'eau, un enherbement et des plantations de ligneux;

#### **14. Débroussaillage et élagage**

Le débroussaillage et l'élagage concernent les abords immédiats de la route, afin d'améliorer l'ensoleillement des routes en terre et de dégager la visibilité. Ils touchent l'emprise de la route, les accotements, les fossés, les talus de remblais, les entrées et sorties d'ouvrages.

- Elagage

Toutes les branches surplombant la plate-forme seront coupées suivant une verticale passant par la limite de débroussaillage. Seront abattus tous les arbres surplombant les arbres et menaçant de tomber sur la route et de gêner la circulation après une tornade.

- Débroussaillage

Le débroussaillage des accotements et des talus consiste à couper au ras du sol, sans déraciner, la végétation. Les arbustes ayant pu pousser sur les accotements et dans les fossés seront déracinés.

Toute végétation à l'entrée et à la sortie des ouvrages (ponts, dalots, buses, etc.) sera coupée. Les arbres et arbustes seront déracinés de manière à faciliter l'écoulement de l'eau et à permettre les inspections régulières de l'ouvrage, sauf s'ils servent à stabiliser un talus de remblais et ne menacent pas les fondations de l'ouvrage.

#### **15. Brûlis des déchets**

Il est demandé au Titulaire d'identifier dès le démarrage des chantiers, des repreneurs desdits déchets parmi les riverains (fourrage pour le bétail, pour la construction, bois de chauffe, etc.).

Il est strictement interdit de brûler sur place les déchets végétaux coupés pour éviter les risques de propagation des feux de brousse. Dans tous les cas, les brûlis s'effectuent après accord de la mission de contrôle auxquels cas, le Titulaire doit faire de petits tas à intervalles d'environ 5 m dans les fossés, en veillant à ce que les résidus du brûlis ne forment pas un obstacle à l'écoulement des eaux dans les fossés.

En cas de brûlis aux abords des villages, des forêts et des zones de cultures, le Titulaire doit prendre des précautions supplémentaires en augmentant par exemple la largeur des ceintures de sécurité autour des déchets à brûler.

#### **16. Matériaux d'apport**

- a. Chargement et transport des matériaux d'apport

Lors de l'exécution des travaux, le Titulaire doit :

- prendre les mesures nécessaires pour limiter la vitesse des véhicules sur le chantier par l'installation de panneaux de signalisation et porteurs de drapeaux,
- arroser régulièrement les voies de circulation dans les zones habitées,
- prévoir des déviations par des pistes et routes existantes dans la mesure du possible.

- b. Dépôts de matériaux d'apport sur la route

Le Titulaire doit:

- organiser la répartition des tas d'un seul côté de la route sur des distances restreintes,
- procéder au régalage au fur et à mesure,
- mettre en place une signalisation mobile adéquate,
- régler la circulation de transit par des porteurs de drapeau,
- charger les camions de manière à éviter les pertes de matériaux au cours du transport,
- veiller à ce que les camions et engins de chantier gardent une vitesse maximale de 40 km/h, particulièrement à la traversée des villages.
- prévoir une installation suivant l'importance des travaux,



- éviter l'accumulation de bourrelets latéraux sur les bas côtés et les fossés,
- rétablir le système de drainage et l'accès aux habitations riveraines,
- effectuer les passes à la niveleuse en évitant la création de cordons,
- enlever les surplus de terre dans les fossés, les déposer et les régaler hors de l'emprise aux endroits n'entravant pas l'écoulement normal des eaux.
- déterminer les emplacements des dépôts des matériaux en tenant compte d'un minimum de débroussaillage,
- prendre les dispositions de drainage pour éviter l'emportement des agrégats par les eaux,
- prendre les dispositions de sécurité des installations de bitumage (chauffe bitume, stockage bitume),
- disposer sur le chantier de produits absorbants en cas de déversements des produits toxiques,
- mettre en place une signalisation adéquate,
- éviter d'exécuter ces travaux dans les villages le jour du marché.

### **17. Lutte contre l'ensablement**

Le Titulaire doit intervenir préventivement avant la saison des pluies et dégager tous les produits végétaux et solides obstruant les ouvrages.

Les déchets doivent être déposés à l'extérieur de l'emprise à des endroits adéquats ne nécessitant pas de débroussaillage et n'entravant pas l'écoulement des eaux.

Les dépôts sont à régaler sur une épaisseur réduite afin d'éviter la formation des dunes.

### **18. Lutte contre l'érosion**

Le Titulaire doit exécuter les travaux prescrits pour lutter contre l'érosion suivant les indications du contrôleur (inspection systématique des piles et culées).

Les déblais des travaux de terrassements sont à régaler dans des zones n'entravant pas l'écoulement normal des eaux en aval des ouvrages.

L'entreposage des matériaux et de l'équipement nécessaire aux travaux doit se faire dans les zones ne nécessitant pas de débroussaillage.

Pose d'enrochement ou gabions dans les zones à fort courant.

Renforcement des berges et des sols de remblais des rives par enrochements, gabions, perrés maçonnés ou par des protections végétales.

Renforcement des para-fouilles en aval et en amont (enrochement ou gabions).

Les travaux doivent être exécutés avant la saison des pluies.

Lorsque des travaux sont exécutés dans l'eau courante, le Titulaire doit prendre les mesures nécessaires pour ne pas perturber le milieu aquatique.

Le Titulaire doit enlever tous gravats et déchets hors de l'emprise et les déposer dans un endroit accepté par le contrôleur.

Le Titulaire doit signaler adéquatement les travaux à proximité du bord de la chaussée.

Les dépôts de matériaux ne doivent pas entraver l'écoulement normal des eaux.

Les matériaux nécessaires pour la réfection des fossés sont à stocker en dehors de la chaussée.

### **19. Entretien des bordures, caniveaux et descentes d'eau**

Le Titulaire doit signaler les travaux adéquatement. Il doit en outre:

- exécuter le raccordement entre les bordures et la descente d'eau,

- réparer les descentes d'eau, caniveaux, réceptacles,
- poser des enrochements ou gabions au pied de talus et raccordement des descentes d'eau.

Les matériaux et l'équipement utilisés pour les travaux doivent être stockés en dehors de la chaussée.

Le Titulaire doit évacuer à la fin des travaux tous gravats et déchets en dehors de l'emprise à un endroit autorisé par le contrôleur.

### **20. Stabilisation des talus**

Les travaux pourraient concerner : l'exécution des descentes d'eaux, des perrés maçonnés, des murs de soutènement ou des plantations.

Le Titulaire doit signaler adéquatement les travaux.

Les matériaux et l'équipement utilisés pour les travaux doivent être stockés en dehors de la chaussée.

Le Titulaire doit évacuer à la fin des travaux tous gravats et déchets en dehors de l'emprise à un endroit autorisé par le contrôleur.

### **21. Plantation d'arbres**

Ce poste concerne la fourniture et la plantation manuelle d'arbres d'espèces adaptées au milieu naturel pour constituer des écrans verts en bordure de la route et dans les zones d'emprunt latéritique de même qu'aux abords des carrières.

Il comprend notamment:

- fourniture des plants, de hauteur minimale un mètre ;
- plantation, protection, arrosage et entretien jusqu'à la réception définitive ;
- remplacement en cas d'échec.

### **22. Sanctions et pénalités**

a.

#### Réception des travaux

En vertu des dispositions contractuelles des travaux, le non respect des présentes clauses dans le cadre de l'exécution d'un projet expose le contrevenant au refus de signer le procès verbal de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception, avec blocage de la retenue de garantie de bonne fin.

b.

#### Notification

Toute infraction aux prescriptions dûment notifiées au Titulaire par le contrôle doit être redressée. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses est à la charge du Titulaire.

A la fin des travaux, le Titulaire réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. Il devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs.

S'il est dans l'intérêt de la Direction Départementale des TP ou d'une collectivité locale de récupérer les installations fixes, pour une utilisation future, la structure intéressée pourra demander au Titulaire de lui céder sans dédommagements les installations sujettes à démolition lors d'un repli.

Après le repli du matériel, un procès verbal constatant la remise en état du site devra être dressé et joint au PV de réception des travaux.

***N.B. : Lors des travaux de moindre importance les prescriptions d'installations de chantier devraient être adaptées et allégées***

## II. PRESTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

PRIX N°	DESIGNATION DES PRESTATIONS	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE en FCFA	MONTANT en FCFA
<b><u>MESURES ENVIRONNEMENTALES</u></b>					
1	<b>RECRUTEMENT D'UN EXPERT ENVIRONNEMENT/SECURITE DURANT LE CHANTIER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• frais d'honoraires,</li> <li>• salaires,</li> <li>• charges sociales,</li> <li>• expatriation,</li> <li>• frais de déplacement, voyage, hébergement et d'assurances</li> </ul>				
2	<b>ETUDES ET INVESTIGATIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• établissement du programme de mise en œuvre des mesures environnementales cadrant avec le planning prévisionnel des travaux.</li> <li>• établissement (par un consultant indépendant) d'un système de management de l'environnement (SME) de l'entreprise en harmonie avec son plan d'assurance qualité.</li> <li>• réalisation d'enquêtes préalables au choix des aires destinées à l'usage de l'entreprise : choix des sites d'implantation de la base-vie, du parc matériel, des centrales de concassage et d'enrobage, des zones d'emprunt et de dépôt, du dépotoir éventuel des déchets, etc.</li> <li>• établissement de l'état des lieux contradictoires initiaux (avant travaux) et final (après travaux) par un consultant indépendant, y compris l'inventaire des essences d'intérêt particulier pour la population locale ou la faune sauvage</li> </ul>				
3	<b>SECURITE DES OUVRIERS ET EQUIPEMENTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gants,</li> <li>• masque,</li> <li>• tenue fluorescente,</li> <li>• chaussures adaptées,</li> <li>• etc.</li> </ul>				
4	<b>SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT, A LA SANTE ET A LA SECURITE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibilisation des ouvriers aux IST-SIDA</li> <li>• Sensibilisation en matière de sécurité routière</li> <li>• sensibilisation en matière de gestion de l'environnement</li> <li>• sensibilisation de la population contre les IST-SIDA</li> </ul>				
5	<b>EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT D'UN DISPENSAIRE DE CHANTIER DANS LA BASE-VIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• équipement et le fonctionnement de dispensaire de chantier pour la base-vie</li> <li>• frais mensuels de gestion du dispensaire durant toute la période des travaux : honoraires infirmier, médicaments, soins, etc.</li> <li>• frais d'équipement et d'ameublement du local d'une superficie minimale de 20m<sup>2</sup>.</li> </ul>				
6	<b>AMENAGEMENTS, EQUIPEMENTS ET SERVICES DE</b>				

PRIX N°	DESIGNATION DES PRESTATIONS	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE en FCFA	MONTANT en FCFA
	<b>PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• construction de barrières en bois autour des troncs des arbres identifiés comme remarquables par la population locale en vue de leur protection contre les chocs et les blessures</li> <li>• équipements pour la gestion des déchets solides de la base-vie (Poubelles, bennes, aménagement dépotoir, etc.)</li> <li>• entretiens réguliers des installations du chantier destinées à la préservation de l'environnement : ajout de la chaux à la fosse septique pour désinfection, enfouissement et couverture des déchets, transport des huiles usagées vers une cimenterie pour incinération, entretien des bassins de décantation des eaux de lavage des équipements, etc.</li> </ul>				
7	<b>MISE EN PLACE DE SIGNALISATION DE DEVIATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• clôture et/ou gardiennage des aires destinées à l'usage de l'entreprise (base-vie, zones d'extraction, parc de matériel, etc.)</li> <li>• bandes fluorescentes pour délimitation des aires de chantier interdites d'accès au public</li> <li>• signalisation lumineuse nocturne des aires de travaux</li> <li>• panneaux de signalisation et d'indication additionnels visant à améliorer la sécurité au niveau du chantier</li> </ul>				
8	<b>REHABILITATION D'INFRASTRUCTURES SOCIALES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• construction de clôtures d'écoles, centre de santé et marchés</li> <li>• réhabilitation de pistes rurales connexes</li> <li>• réalisation de forages</li> </ul>				
9	<b>PLANTATIONS D'ARBRES D'ALIGNEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de plants</li> <li>• piquetage</li> <li>• trouaison</li> <li>• fourniture de compost</li> <li>• mise en terre des plants et pose des grilles</li> <li>• entretien des plants pendant 1 an</li> </ul>				
10	<b>RESTAURATION DES ZONES D'EMPRUNT ET DE CARRIERES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• régalage des sites</li> <li>• nombre de plants</li> <li>• piquetage</li> <li>• trouaison</li> <li>• fourniture de compost</li> <li>• mise en terre des plants et pose des grilles</li> <li>• entretien des plants pendant 1 an</li> </ul>				
11	<b>APPUI AUX ORGANISATIONS FEMININES DE LA ZIP</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• acquisition de matériel de transports agricoles</li> <li>• acquisition de petits outils agricoles</li> </ul>				
12	<b>SUIVI DU PGES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• atelier de lancement du projet</li> <li>• missions de suivi</li> </ul>				

PRIX N°	DESIGNATION DES PRESTATIONS	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE en FCFA	MONTANT en FCFA
900.13	<b>RENFORCEMENT DES CAPACITES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• formation des acteurs au suivi du PGES</li> <li>• acquisition de moyens roulants</li> <li>• acquisition de moyens informatiques et électroniques</li> </ul>				

**EXEMPLAIRE DE FICHE DE PLAINTE**

Date : \_\_\_\_\_

Village de .....Arrondissement de .....

Commune de ..... Préfecture de .....

Dossier N°.....

**PLAINTE**

Nom du plaignant : .....

Adresse : .....

Village: .....

Nature du bien affectée : .....

**DESCRIPTION DE LA PLAINTE :**

.....  
.....

A ....., le.....

Signature du plaignant

**OBSERVATIONS du Comité Technique du PAR**

.....  
.....

A ....., le.....

\_\_\_\_\_  
(Signature du Président de CT)

**RÉPONSE DU PLAIGNANT:**

.....  
.....

A ....., le.....

\_\_\_\_\_  
Signature du plaignant

**RESOLUTION**

.....  
.....

A ....., le.....

(Signature du Président de CT)

(Signature du plaignant)



## CECO-BTP Ingénieurs Conseils

04 BP 1165 Cotonou Tél : (229) 21 38 36 52  
 Fax : (229) 21 38 09 24 E-mail :  
[cecobtp@cecobtp.com](mailto:cecobtp@cecobtp.com)

OUEDO

PROJET DE VIABILISATION PRIMAIRE (VOIRIE : RUE CENTRALE ET CEINTURES PERIPHERIQUES) DES LOGEMENTS SOCIAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE OUEDO DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI

OUEDO, le 29 Septembre 2018

### CONSULTATION PUBLIQUE OUEDO

#### LISTE DE PRESENCE

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTIONS	CONTACTS	EMARGEMENTS
01	AGON	Gilbert	CA/Ouedo	97078762	
02	ALAGBE	So Nordet	Entrepreneur FOREVER	97143224	
03	ALLAGBO	Buloge	Attaché des Services Administratifs	95-88-58-58	
04	AKANKOSSI	Théophile	Assistant S. Finances	616552 95	
05	DEGLA	Arnaud		95349424	
06	GNONLONFIN	Guy	-	66635966	
07	AGBOKPANDI	Hypacinthe		97691995	
08	HOUNTOHOUEDE	VICTOR	Ag. Machine	97-70620	
09	Bellognon	Jacques	Mécanicien	95 610304	
10	AKI	Jochin	mécanicien	95672672	
11	Amoudou	Gabin	Soudeur	97-809784	
12	CAPD-CHICH	Diane	Infirmière d'Etat	95064019	
13	GRINAUD	Pulchérie	-	95064019	





## CECO-BTP Ingénieurs Conseils

04 BP 1165 Cotonou Tél : (229) 21 38 36 52

Fax : (229) 21 38 09 24 E-mail :

[cecobtp@cecobtp.com](mailto:cecobtp@cecobtp.com)

OUEDO

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTIONS	CONTACTS	EMARGEMENTS
14	Tomety	DOSSE	revendeur	67-26-76-08	
15	HOUNTON	Michel	Agent immobilier	95-85-47-50	
16	HESOU	Evaristo	Revendeur	96771677 95251407	
17	HOUYOU	Souren	chef Maçon	96769833	
18	KPODEME	Akonavo	Professeur	95867014	
19	GNAHA	Kéïr	Imprimeur	97690147	
20	HOUNVIDE	Alexander	Couturier	66288744	
21	KPADONOA	Robert	Mécanicien	97781055	
22	HOUNVOUE	Bernard	Maroîcheur	95876763	
23	LOKO	Jules	Retraité	95667543	
24	OROUA	Béraphin	Retraité SONICOG	9412-42-12	
25	HOUNKPEGAN	Victor	MAÇON.	97-20-32-50	
26	HOUNKPEGAN	HOUËNANGNON	bricoleur	-	
27	GANYE	Joaquin	Transitaire	97072322	
28	ASSOGBA	Emilienne	Revendeuse	-	
29	KAKPO	Magloire	Fonctionnaire de Police	66482781	
30	AZAIMO	Hippolyte	Peintre bâtiment.	95289266	





## LISTING DES BIENS ET PERSONNES POTENTIELLEMENT AFFECTEES PAR LE PROJET

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES TRAVAUX DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOIQUES DE OUEDO».

### VIABILISATION PRIMAIRE - ALLEE CENTRALE ET CEINTURES

**Quartier** : .....VEDO.../AWATHO..... **Arrondissement** : HOUEDO.....**Commune** : ABOMEY CALAVI **Département** : ATLANTIQUE

**Axe ou ceinture** .....AXE..... **N° de rue** .....NC..... **Côté** : .....DROIT..... (préciser à l'axe/ceinture)

**Nom du Chef Quartier** : .....


**Nom de l'Agent de collecte** : .....OGOUDARE .....Sandra.....

**Sens** : Début .....GOUDRON.....

**Fin** .....Marché de Bétail de AWATHO.....






#### Type de biens rencontrés

<b>Baraque</b> - Métallique - Bois - Agglos de ciment	<b>Boutique</b> - Toute la boutique - Terrasse - Rampe d'accès	<b>Maison (matériaux)</b> - Brique - Banco - Bois - Claie	<b>Type de maisons</b> - Toiture tôle - Toiture tuile - Dalle (R+0) - Dalle (R+1, 2, 3, 4) préciser	<b>Eléments culturels et cultuels</b> - Eglise - Mosquée - Temple - Divinité
<b>Maison</b> - Toute la maison - Maison en chantier - Terrasse - Rampe d'accès - Autres (préciser)	<b>Parcelle</b> - Terre ferme - Marécage	<b>Installation mobile</b> - Etalage - Kiosque - Ambulant	<b>Arbres (préciser nom et nombre)</b> - Fruitières - Essences forestières - Ornementales	<b>Autres : préciser</b>






N° d'ordre	Noms et Prénoms	Sexe (F / M)	Profession	Types du ou des biens	Caractéristiques du (des) biens affectés	Photos	Contacts/ Téléphone
AXE D 001	SP	NC	NC	Baraque	Baraque en tôle abandonné de 18m²		ICONNU (NC)


AXE D 002	DANHOUNDE Florentin	M	Mécanicien	Appâtâmes	Appâtâme couvert de tôle de 12m <sup>2</sup>		67223801(866)
AXE D 003	KPOKPO ADAN Affiavi	F	Vendeuse d'Atassi	Baraque	Baraque en tôle de 24m <sup>2</sup>		65545021( 866)
AXE D 004	TOSSOU Casmir	M	NC	Maison	Maison non achevé en matériaux définitifs de 120 m <sup>2</sup>		97822270 /66057044 (862)
AXE D 005	SP	NC	NC	Parcelle vide	Parcelle en début de chantier : sable		869
AXE D 006	AWAVOEDO Joséphine	F	Commerçante	Parcelle vide	Parcelle en début de chantier de 78m <sup>2</sup> : briques, sable		(872)

AXE D 007	SP	NC	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation de 96m <sup>2</sup>		(873)
AXE D 008	SP	NC	NC	Parcelle clôturée	Parcelle clôturée en matériaux définitifs de 108m <sup>2</sup> + 18m de clôture		874
AXE D 009	SP	NC	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation de 60m <sup>2</sup>		(875)
AXE D 010	SP	NC	NC	Parcelle clôturée	Parcelle clôturée en matériaux définitifs de 108m <sup>2</sup> et de 18m linéaire de clôture		(876)
AXE D 011	DJIHOUAN Paulette	NC	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation de 180m <sup>2</sup>		(877)

AXE D 012	SP	NC	NC	Maison	Maison cloturée en matériaux définitifs de 132m <sup>2</sup>		879
AXE D 013	ADANHO Oscars	M	Comptable	Maison	Maison clôturée en matériaux définitifs de 132m <sup>2</sup>		66158449 (882)
AXE D 014	HOUDE THOMAS	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation de 180m <sup>2</sup>		96343062 /96313879 (883)
AXE D 015	ADIDO TOHA PAUL	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation de 180m <sup>2</sup> à dominance de quelques pieds de neem et d'acacia		97644032 (884)
AXE D 016	GBEMETONOU Michel	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation de 150m <sup>2</sup> à dominance de quelques pieds de neem et d'acacia		9785274 (884)



AXE D 017	LOKO Edourd	M	NC	Parcelle clôturée	Parcelle vide clôturée de 120m <sup>2</sup> couverte de quelques palmiers		95955049 885
AXE D 018	DIDIER DADOU	M	Ingénieur	Parcelle vide	Parcelle vide clôturée de 150m <sup>2</sup> couverte d'une plantation d'eucalyptus		97685463 (885)
AXE D 019	KIWINOUE HEZAN Simon	M	Opérateur économique	Parcelle vide	Parcelle couverte sur 138m <sup>2</sup> de culture d'arachides et de maïs		97879549 (887)
AXE D 020	EMANUEL Samirath	F	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte sur 90m <sup>2</sup> de culture de manioc		97949200 (887)
AXE D 021	HOUDEGBE KOKOU6 Angelo	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte sur 90m <sup>2</sup> de culture de maïs		94767614

AXE D 022	SAGBOHAN Laure	F	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte sur 90m <sup>2</sup> de culture de maïs		
AXE D 23	K.Sévérin NSIA	M	Colonel	Parcelle vide	Parcelle couverte sur 150m <sup>2</sup> de quelques pieds d'acacias et d'eucalyptus ( site du projet)		97165171 96964476 (890)
AXE D 24	TACHIN Pépin Paul	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte sur 150m <sup>2</sup> de végétation ( site du projet)		97988450 (891)
AXE D 25	BOCO Abel	M	MECANICIEN Auto	Maison inachevé	Maison inachevée en matériaux définitifs de 90m <sup>2</sup> ( site du projet)		97471386 (892)

AXE D 26	SP	NC	NC	Maison inachevé	Maison inachevée en matériaux définitifs sur 78m <sup>2</sup> ( site du projet)		(893)
AXE D 27	MADODE Sylvère	F	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte sur 90m <sup>2</sup> d'une plantation d'acacias ( site du projet)		64702396 (894)
AXE D 28	DAH ZOWEDO C.KOUDJECHEHOU	M	NC	Vaste domaine de parcelle vide	Parcelle couverte sur 240m <sup>2</sup> de végétation ( site du projet)		(896)
AXE D 29	A .Rèmilokoun	F	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte sur 150m <sup>2</sup> de végétation ( site du projet)		98467811 (897)
AXE D 30	ANTITE A. Denise Hermione	F	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte sur 90m <sup>2</sup> de végétation ( site du projet)		97077445 (897)



## LISTING DES BIENS ET PERSONNES POTENTIELLEMENT AFFECTEES PAR LE PROJET

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES TRAVAUX DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOIQUES DE OUEDO».

### VIABILISATION PRIMAIRE - ALLEE CENTRALE ET CEINTURES

**Quartier** : ...VEDO / AWATHO..... **Arrondissement** : HOUEDO..... **Commune** : ABOMEY CALAVI **Département** : ATLANTIQUE


**Axe ou ceinture** .....AXE..... **N° de rue** .....NC..... **Côté** : .....GAUCHE..... (préciser à l'axe/ceinture)





**Nom du Chef Quartier** : ..... **Nom de l'Agent de collecte** : .....GAHOU RAPHAEL.....


**Sens** : Début .....GOUDRON..... **Fin** .....Marché de bétail de AWATHO.....


#### Type de biens rencontrés

<b>Baraque</b> - Métallique - Bois - Agglos de ciment	<b>Boutique</b> - Toute la boutique - Terrasse - Rampe d'accès	<b>Maison (matériaux)</b> - Brique - Banco - Bois - Claie	<b>Type de maisons</b> - Toiture tôle - Toiture tuile - Dalle (R+0) - Dalle (R+1, 2, 3, 4) préciser	<b>Éléments culturels et cultuels</b> - Eglise - Mosquée - Temple - Divinité
<b>Maison</b> - Toute la maison - Maison en chantier - errasse - Rampe d'accès - Autres (préciser)	<b>Parcelle</b> - Terre ferme - Marécage	<b>Installation mobile</b> - Etalage - Kiosque - Ambulant	<b>Arbres (préciser nom et nombre)</b> - Fruitiers - Essences forestières - Ornementales	<b>Autres : préciser</b>

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Sexe (F / M)	Profession	Types du ou des biens	Caractéristiques du (des) biens affectés	Photos	Contacts/ Téléphone
AXE G001	SP	NC	NC	Appâtâmes	Appâtâmes en matériaux précaires de 18m <sup>2</sup>		NC

AXE G002	SADA Fatima	F	Commerçante	Compteur SBEE +6 Boutiques+ clôture d'une maison	Boutiques + cloture en matériaux définitifs sur 196m <sup>2</sup>		97321490  (870)
AXE G003	HOUPEGAN René	M	MECANICIEN Auto	Appâtâmes	Appâtâmes couvert de tôle servant de garage mécanique sur 18m <sup>2</sup>		95085907  871
AXE G004	YOUSOUF SYLLA	M	TRANSPORTEUR	Parcelle vide	Parcelle couverte sur 90m <sup>2</sup> de végétation		97065656  877
AXE G005	SP	NC	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation sur sans cultures sur 600m <sup>2</sup> environs		

AXE G006	DAH ZOWEDO C.KOUDJECHEHOU	M	NC	Parcelle vide	Vaste domaine couverte de végétation , de champs de maïs et de manioc sur 300m <sup>2</sup>		881
AXE G007	Société privée GCITT	NC	Entreprise dans l'immobilier	Vaste domaine en chantier	Vaste domaine des logements sociaux de s 600m <sup>2</sup> ( site du projet)		
AXE G008	WAPP EEEA	NC	SOCIETE PRIVEE	Vaste domaine nu	Domaine couvert par la végétation sur plus de 300m <sup>2</sup> ( site du projet)		21177143/21374195
AXE G009	Mairie d'Abomey-Calavi	Mairie	Mairie	Vaste domaine bâti	centre de transfert des déchets solides PUGEMU ( site du projet)		

AXE G010	Mairie d'Abomey-Calavi	Mairie	Mairie	Vaste domaine du marché de bétail	Baraques et hangars sur plus de 600m ( site du projet)		
----------	------------------------	--------	--------	-----------------------------------	---	---	--

## LISTING DES BIENS ET PERSONNES POTENTIELLEMENT AFFECTEES PAR LE PROJET


«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES TRAVAUX DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOIQUES DE OUEDO».






### VIABILISATION PRIMAIRE - ALLEE CENTRALE ET CEINTURES






**Quartier** : .....Carrefour VEDDI..... **Arrondissement** : .....HOUEDO..... **Commune** : ABOMEY CALAVI **Département** : ATLANTIQUE  
**Axe ou ceinture** .....Ceinture1 **N° de rue** .....NC..... **Côté** : .....DROIT..... (préciser à l'axe/ceinture)  
**Nom du Chef Quartier** : ...DOLIGUIDI NOUNAGNON..... **Nom de l'Agent de collecte** : OGOUDARE Sandra.....  
**Sens** : Début .....Domaine GCITT(Forage SONEB)..... **Fin** .....FANDJI.....






#### Type de biens rencontrés

<b>Baraque</b> - Métallique - Bois - Agglos de ciment	<b>Boutique</b> - Toute la boutique - Terrasse - Rampe d'accès	<b>Maison (matériaux)</b> - Brique - Banco - Bois - Claie	<b>Type de maisons</b> - Toiture tôle - Toiture tuile - Dalle (R+0) - Dalle (R+1, 2, 3, 4) préciser	<b>Éléments culturels et cultuels</b> - Eglise - Mosquée - Temple - Divinité
<b>Maison</b> - Toute la maison - Maison en chantier - errasse - Rampe d'accès - Autres (préciser)	<b>Parcelle</b> - Terre ferme - Marécage	<b>Installation mobile</b> - Etalage - Kiosque - Ambulant	<b>Arbres (préciser nom et nombre)</b> - Fruitiers - Essences forestières - Ornementales	<b>Autres : préciser</b>






N° d'ordre	Noms et Prénoms	Sexe (F / M)	Profession	Types du ou des biens	Caractéristiques du (des) biens affectés	Photos	Contacts/ Téléphone
C1 D001	SP	NC	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de culture de manioc sur 320m <sup>2</sup> environs		(907)



C1 D002	HEFOUNME Marianne	F	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de culture de manioc sur 300m <sup>2</sup> environs		21350711 90901976 (908)
C1 D003	HEFOUNME Marianne	F	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de culture de manioc et quelques palmiers à huile sur 340m <sup>2</sup> environs		21350711 90901976 (908)
C1 D004	SP	M	NC	Maison en chantier	Maison en chantier en matériaux définitifs sur 280m <sup>2</sup>		(910)
C1 D005	SETHON Evariste	M	Commerçant	Maison	Domaine de 4 carrés construits en matériaux définitifs avec boutique plus bar ,dallé R+1 sur 800m <sup>2</sup>		97132175 (911)
C1 D006	HOUNDOGNI Nicolas Dédou	M	Directeur IMBTP	Parcelle vide	Parcelle couverte de plantation d'acacia sur 400m <sup>2</sup> environs		97006626 (912)

C1 D007	SP	NC	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation sur 300m <sup>2</sup> environs		(914)
C1 D008	ACKRONMESSI Edouard	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de champ de manico sur 340m <sup>2</sup> environs		96354174 (915)
C1 D009	HOUYENOU Firmine	F	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de champ de manioc sur 400m <sup>2</sup> environs		94020001 (916)
C1 D010	SP	NC	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation sur 300m <sup>2</sup> environs avec un puits		(917)
C1 D011	AGOSSA DOSSOU	NC	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation sur 400m <sup>2</sup> avec quelques palmiers		97121277 (920)

C1 D012	ADJOU Marc	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de champs de maïs et d'arachides sur 300m <sup>2</sup>		97484276 95499462 (921)
C1 D013	FOUNIAPTE HOUESSI Nadine	F	Administratrice de Société	Parcelle vide	Parcelle couverte de champs de maïs sur 200m <sup>2</sup>		94010366 (922)
C1 D014	EGLISE Evangélique	NC	EGLISE : Temple de culte	Maison	Maison en matériaux définitifs Brique avec un puits sur 240m <sup>2</sup>		924
C1 D015	GOVOETCHAN Renaud	M	Fonctionnaire	Maison + boutique	Maison + 3boutique en matériaux définitifs en brique avec quelques plantations d'acacias sur 800m <sup>2</sup>		97640655 (925)
C1 D016	AMOUZOU Cosme	M	MILLITAIRE : sergent	Maison + clôture	Maison + clôture en matériaux définitifs sur 500m <sup>2</sup>		95237076 97474355 (926)



C1 D017	BOSSA Pierrette	F	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation sur 500m <sup>2</sup>		94295536 (927)
C1 D018	AZANAÏ Georgette	F	Polyvalente	Maison + clôture+ boutique	Maison, l boutique et clôture sont en matériaux définitifs sur 500m <sup>2</sup>		66408350 95856261 (928)
C1 D019	SBEE	NC	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte d'association de culture de haricot et de manioc		929
C1 D020	GBAFFONOU A. Nicaise	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte culture de haricot et quelques palmiers sur 300m <sup>2</sup>		95066281 (930)
C1 D021	ALADE Désiré	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte d'association de culture de haricot et de manioc sur 320m <sup>2</sup>		96021477 (931)

C1 D022	HOUTONDI Théodore	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de culture de quelques pieds de palmiers et d'eucalyptus sur 400m <sup>2</sup>		97117485 (933)
C1 D023	El hadji TIDJANI	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte d'association de culture de haricot et de manioc sur 400m <sup>2</sup>		61333820 97078127 (935)

## LISTING DES BIENS ET PERSONNES POTENTIELLEMENT AFFECTEES PAR LE PROJET

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES TRAVAUX DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOIQUES DE OUEDO».

### VIABILISATION PRIMAIRE - ALLEE CENTRALE ET CEINTURES

**Quartier** : .....Carrefour VEDDI..... **Arrondissement** : .....HOUEDO..... **Commune** : ABOMEY CALAVI **Département** : ATLANTIQUE


**Axe ou ceinture** .....Ceinture1 **N° de rue** .....NC..... **Côté** : .....GAUCHE..... (préciser à l'axe/ceinture)





**Nom du Chef Quartier** : ...DOLIGUIDI NOUNAGNON..... **Nom de l'Agent de collecte** : GAHOU RAPHAEL.....




**Sens** : Début .....Domaine GCITT(Forage SONEB)..... **Fin** .....FANDJI.....

#### Type de biens rencontrés

<b>Baraque</b> - Métallique - Bois - Agglos de ciment	<b>Boutique</b> - Toute la boutique - Terrasse - Rampe d'accès	<b>Maison (matériaux)</b> - Brique - Banco - Bois - Claie	<b>Type de maisons</b> - Toiture tôle - Toiture tuile - Dalle (R+0) - Dalle (R+1, 2, 3, 4) préciser	<b>Éléments culturels et cultuels</b> - Eglise - Mosquée - Temple - Divinité
<b>Maison</b> - Toute la maison - Maison en chantier - errasse - Rampe d'accès - Autres (préciser)	<b>Parcelle</b> - Terre ferme - Marécage	<b>Installation mobile</b> - Etalage - Kiosque - Ambulant	<b>Arbres (préciser nom et nombre)</b> - Fruitiers - Essences forestières - Ornementales	<b>Autres : préciser</b>

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Sexe (F / M)	Profession	Types du ou des biens	Caractéristiques du (des) biens affectés	Photos	Contacts/ Téléphone
C1 G001	SP	NC	NC	Parcelle vide	Vaste domaine couvert de maïs sur 400m <sup>2</sup> environs  ( site du projet)		

C1 G002	ADOUKONOU Gildas Martin	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation et de champs de maïs 450m <sup>2</sup> environs ( site du projet)		
C1 G003	SP	NC	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation et de champs de maïs 050m <sup>2</sup> environs ( site du projet)		
C1 G004	HOUNTON Michel	M	Agent immobilier	Maison+ boutique	Maison + boutique en matériaux définitifs sur 500m <sup>2</sup> ( site du projet)		95854750 (913)
C1 G005	SP	NP	NP	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation et de culture de maïs ( site du projet)		

C1 G006	SONEB	SONEB	SONEB	Ouvrage SONEB	REGARD  ( site du projet)		918
C1 G007	GBEMENOU Anastase	M	NC	Parcelle vide : vaste domaine	Parcelle couverte de végétation  ( site du projet)		97311309  ( 919)
C1 G008	DA ZOWEDO	M	NC	Parcelle vide : vaste domaine	Parcelle couverte de végétation  ( site du projet)		
C1 G009	SP	NC	NC	Parcelle vide : vaste domaine	Parcelle couverte de plantation d'Eucalyptus camaldulensis  ( site du projet)		

## LISTING DES BIENS ET PERSONNES POTENTIELLEMENT AFFECTEES PAR LE PROJET

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES TRAVAUX DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOIQUES DE OUEDO».

### VIABILISATION PRIMAIRE - ALLEE CENTRALE ET VOIRIE PRIMAIRE

**Quartier** : .....FANDJI..... **Arrondissement** : .....HOUEDO..... **Commune** : ABOMEY CALAVI **Département** : ATLANTIQUE


**Axe ou ceinture** .....Ceinture2 **N° de rue** .....NC..... **Côté** : .....DROIT..... (préciser à l'axe/ceinture)






**Nom du Chef Quartier** : ...DOLIGUIDI NOUNAGNON..... **Nom de l'Agent de collecte** : OGOUDARE Sandra.....






**Sens** : Début .....BAGGA HOUNKANVIE..... **Fin** .....DIKOUIKOME.....

#### Type de biens rencontrés






<b>Baraque</b> - Métallique - Bois - Agglos de ciment	<b>Boutique</b> - Toute la boutique - Terrasse - Rampe d'accès	<b>Maison (matériaux)</b> - Brique - Banco - Bois - Claie	<b>Type de maisons</b> - Toiture tôle - Toiture tuile - Dalle (R+0) - Dalle (R+1, 2, 3, 4) préciser	<b>Éléments culturels et cultuels</b> - Eglise - Mosquée - Temple - Divinité
<b>Maison</b> - Toute la maison - Maison en chantier - errasse - Rampe d'accès - Autres (préciser)	<b>Parcelle</b> - Terre ferme - Marécage	<b>Installation mobile</b> - Etalage - Kiosque - Ambulant	<b>Arbres (préciser nom et nombre)</b> - Fruitiers - Essences forestières - Ornementales	<b>Autres : préciser</b>






N° d'ordre	Noms et Prénoms	Sexe (F / M)	Profession	Types du ou des biens	Caractéristiques du (des) biens affectés	Photos	Contacts/ Téléphone
C2 D001	YACOUBOU FASSASSI	M	NC	Parcelle vide	Parcelle vie couverte de végétation sur 400m²		95327104 (936)

C2 D002	AKPO ROMEO Gildas	M	Gestionnaire Commercial	Parcelle vide	Parcelle vide couverte de végétation sur 300m <sup>2</sup>		97860202 (938)
C2 D003	HOUNDOLO Serge Agla	M	Agent SMTP	Parcelle vide	Parcelle vide couverte de végétation sur 300m <sup>2</sup>		96757420 (939)
C2 D004	EGLISE Baptiste Temple de HOUEDO	NC	Eglise	maison	Maison en matériaux définitif avec toiture en tôle(Eglise) sur 300m <sup>2</sup>		(940)
C2 D005	TOSSOU HOUÉFA Flora	F	NC	Parcelle vide	Parcelle vide couverte de végétation sur 400m <sup>2</sup>		95559288 (941)
C2 D006	TONON Bénédicte	F	NC	Parcelle vide	Parcelle vide couverte de végétation sur 400m <sup>2</sup>		97602858 (942)

C2 D007	DAGAN Hilaire Mercier	M	militaire	Maison clôturé	Cloture d'une maison en matériaux définitifs sur 400m <sup>2</sup>		66059748 95964645 (943)
C2 D008	DOSSOU Pacôme	M	NC	Parcelle vide	Parcelle vide couverte de végétation sur 400m <sup>2</sup>		96559258 (944)
C2 D009	SOUMANOU DJARA Sabirou	M	Agent port autonome de Cotonou	Parcelle vide	Parcelle couverte d'association de culture de maïs et d'arachides sur 400m <sup>2</sup>		97984877 (945)
C2 D 010	SP	NC	Militaire	Maison clôturé en chantier	Clôture d'une maison en matériaux définitif sur 410m <sup>2</sup>		(946)
C2 D 011	GANGNONDE Raymond	M	Chauffeur	Devanture d'une maison	Devanture d'une maison en brique stabilisée sur 150m <sup>2</sup>		(947)



C2 D 012	KOUKPESSO Ignace	M	NC	Vaste Domaine vide	Domaine couvert de champ de maïs et quelques palmiers		(948)
C2 D 013	WANOU Pascal	M	Juriste opérateur culturel	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation sur 340m2		97983474 95796145 (949)
C2 D 014	ZOSSOUNGBO Nazaire	M	NC	Vaste domaine vide (35m*20)	Parcelle couverte de végétation une plantation plantation d'acacias sur 400 m2		66449071 (951)
C2 D 015	BATONON S.K.Aimé	M	NC	Maison	Maison en matériaux définitifs sur 300 m2		95581890 (952)
C2 D 016	MENSAH Laetitia	F	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de culture de maïs sur 320 m2		95233999 (953)

C2 D017	ADJAMAII Armel	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation sur 300 m2		96907947 94154305 (954)
C2 D 018	HESSOU Evariste	M	Photographe	Maison	Maison en matériaux définitifs avec clôture en tôle sur 400 m2		96721677 95251407 (955)
C2 D 019	GNANSOUNOU C clément	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couvert d'une plantation d'eucalyptus sur 300 m2		93793260 (969)
C2 D 020	SESSI	M	NC	Boutique	4 boutiques en matériaux définitifs		(970)
C2 D 021	YAYA Donatien	M	Soudeur Autogène	Devanture d'une maison 10m*20	Devanture couverte de quelques arbres fruitiers		94616821 (970)

## LISTING DES BIENS ET PERSONNES POTENTIELLEMENT AFFECTEES PAR LE PROJET

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES TRAVAUX DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOIQUES DE OUEDO».

### VIABILISATION PRIMAIRE - ALLEE CENTRALE ET VOIRIE PRIMAIRE

**Quartier** : .....FANDJI..... **Arrondissement** : .....HOUEDO..... **Commune** : ABOMEY CALAVI **Département** : ATLANTIQUE

**Axe ou ceinture** .....Ceinture2 **N° de rue** .....NC..... **Côté** : .....GAUCHE..... (préciser à l'axe/ceinture)

**Nom du Chef Quartier** : ...DOLIGUIDI NOUNAGNON.....


**Nom de l'Agent de collecte** : GAHOU RAPHAEL.....



**Sens** : Début .....BAGGA HOUNKANVIE.....

**Fin** .....DIKOUIKOME.....

#### Type de biens rencontrés

<b>Baraque</b> - Métallique - Bois - Agglos de ciment	<b>Boutique</b> - Toute la boutique - Terrasse - Rampe d'accès	<b>Maison (matériaux)</b> - Brique - Banco - Bois - Claie	<b>Type de maisons</b> - Toiture tôle - Toiture tuile - Dalle (R+0) - Dalle (R+1, 2, 3, 4) préciser	<b>Éléments culturels et cultuels</b> - Eglise - Mosquée - Temple - Divinité
<b>Maison</b> - Toute la maison - Maison en chantier - errasse - Rampe d'accès - Autres (préciser)	<b>Parcelle</b> - Terre ferme - Marécage	<b>Installation mobile</b> - Etalage - Kiosque - Ambulant	<b>Arbres (préciser nom et nombre)</b> - Fruitiers - Essences forestières - Ornementales	<b>Autres : préciser</b>

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Sexe (F / M)	Profession	Types du ou des biens	Caractéristiques du (des) biens affectés	Photos	Contacts/ Téléphone
C2 G001	SP	NC	NC	Très Vaste domaine vide	Vaste domaine vide couverte de végétation et une plantation d'eucalyptus  ( site du projet)		95327104  (936)

C2 G002	Mairie d'Abomey-Calavi	Mairie	Mairie	Champs du marché	Prolongement du marché de bétail ( site du projet)		
C2 G003	SP	NC	NC	Vaste domaine vide	Vaste domaine couvert de champs de maïs et quelques plantations ( site du projet)		

## LISTING DES BIENS ET PERSONNES POTENTIELLEMENT AFFECTEES PAR LE PROJET

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES TRAVAUX DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOIQUES DE OUEDO».

### VIABILISATION PRIMAIRE - ALLEE CENTRALE ET VOIRIE PRIMAIRE

**Quartier** : .....FANDJI..... **Arrondissement** : .....HOUEDO..... **Commune** : ABOMEY CALAVI **Département** : ATLANTIQUE


**Axe ou ceinture** .....Ceinture3 **N° de rue** .....NC..... **Côté** : .....DROIT..... (préciser à l'axe/ceinture)





**Nom du Chef Quartier** : ...DOLIGUIDI NOUNAGNON..... **Nom de l'Agent de collecte** : OGOUDARE Sandra.....





**Sens** : Début .....DIKOUIKOME(SAKOME)..... **Fin** .....SOME.....

#### Type de biens rencontrés






<b>Baraque</b> - Métallique - Bois - Agglos de ciment	<b>Boutique</b> - Toute la boutique - Terrasse - Rampe d'accès	<b>Maison (matériaux)</b> - Brique - Banco - Bois - Claie	<b>Type de maisons</b> - Toiture tôle - Toiture tuile - Dalle (R+0) - Dalle (R+1, 2, 3, 4) préciser	<b>Éléments culturels et cultuels</b> - Eglise - Mosquée - Temple - Divinité
<b>Maison</b> - Toute la maison - Maison en chantier - errasse - Rampe d'accès - Autres (préciser)	<b>Parcelle</b> - Terre ferme - Marécage	<b>Installation mobile</b> - Etalage - Kiosque - Ambulant	<b>Arbres (préciser nom et nombre)</b> - Fruitières - Essences forestières - Ornementales	<b>Autres : préciser</b>





N° d'ordre	Noms et Prénoms	Sexe (F / M)	Profession	Types du ou des biens	Caractéristiques du (des) biens affectés	Photos	Contacts/ Téléphone
C3 D001	BADA Raiimatou	F	Coiffeuse	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation sur 60m²		94110524 (972)


C3 D002	AHOUANDJINOUE Louis	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte d'une plantation d'acacias 150 m <sup>2</sup>		97891741 (973)
C3 D 003	ONG APARD	NC	Centre de santé privé	Clôture d'un centre de santé privé	Maison en matériaux définitifs avec un acacia dans l'enceinte et la cour sur 102 m <sup>2</sup>		97540007 95781983 (974)
C3 D 004	ADJIHOUE O.Carole	F	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte avec du maïs sur 90 m <sup>2</sup>		95051965 (975)
C3 D 005	EGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE	NC	Église	Clôture d'une église	Clôture d'une église du christianisme céleste en bambou sur 120 m <sup>2</sup>		(976)

C3 D 006	HOUNOU Cossi Bernard	M	Jardinier	Maison	Maison clôturé en matériaux définitif avec une boutique plus cafétéria sur 150 m <sup>2</sup>		62930755 (977)
C3 D 007	AVOSSETIEN EZIN	M	Gardien	Maison	Maison en brique stabilisé avec appâtâmes devant sur 40 m <sup>2</sup>		64247325 (979)
C3 D 008	SACLOUNON	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte avec du maïs sur 90 m <sup>2</sup>		(981)
C3 D 009	THON Gratienne et Hyppolyte	F	Commerçante	Maison	Maison en brique stabilisé sur 120 m <sup>2</sup>		94317416 (982)



C3 D 010	EPP SAKOME	NC	École (don des sociétés pétrolières)	Bâtiment d'une École	Débordement d'une École bâtis avec tôle sur 210 m <sup>2</sup>		(982)
C3 D 011	SACLOUNON KPADONOU (Divinité : vodoun)	M	Cultivateur	Divinité	Divinité Vodou ZOGBE de thron 12 m <sup>2</sup>		97989767 (983)
C3 D 012	SACLOUNON KPADONOU (Divinité : vodoun)	M	Cultivateur	Divinité	Divinité Vodou Tohossou du village Sakomè 6 m <sup>2</sup>		97989767 (983)
C3 D 013	DOHOU GBEHOUBO	M	NC	Parcelle vide	Parcelle vide non couverte sur 120m <sup>2</sup>		95077172 (984)
C3 D 014	GNANHOUI Jonas Arnaud	M	NC	Parcelle vide	Parcelle vide avec culture de maïs sur 90 m <sup>2</sup>		(985)

C3 D 015	QUENUM August	M	NC	Parcelle vide	Parcelle vide avec culture de maïs sur 90 m <sup>2</sup>		97110593 (987)
C3 D 016	DOMAINE Mme KONATE Rita	F	NC	Vaste domaine	Vaste domaine clôturée en brique avec portail métallique sur 300 m <sup>2</sup> avec une quinzaine de toile d'araignées		97075296 95288794 (989)
C3 D 017	FAVI Léonie	F	Coiffeuse	Maison	Maison en brique stabilisé avec boutique et salon de coiffure 150 m <sup>2</sup>		95162524 (990)
C3 D 018	DJIBODE CHARLE Gustave	M	Technicien en panneaux solaire	Maison	Maison clôturée en brique avec dalle sur 120 m <sup>2</sup>		9741696 (991)

C3 D 019	PODO Victoire	M	NC	Maison	Maison clôturée en brique avec dalle 150 m <sup>2</sup>		(992)
----------	---------------	---	----	--------	---	---	-------

**LISTING DES BIENS ET PERSONNES POTENTIELLEMENT AFFECTEES PAR LE PROJET**

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES TRAVAUX DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOIQUES DE OUEDO».

**VIABILISATION PRIMAIRE - ALLEE CENTRALE ET VOIRIE PRIMAIRE**

**Quartier** : .....FANDJI..... **Arrondissement** : .....HOUEDO..... **Commune** : ABOMEY CALAVI **Département** : ATLANTIQUE


**Axe ou ceinture** .....Ceinture3 **N° de rue** .....NC..... **Côté** : .....GAUCHE..... (préciser à l'axe/ceinture)





**Nom du Chef Quartier** : ...DOLIGUIDI NOUNAGNON..... **Nom de l'Agent de collecte** : GAHOU Raphael.....





**Sens** : Début .....DIKOUKOME(SAKOME)..... **Fin** .....SOME.....

**Type de biens rencontrés**

<b>Baraque</b> - Métallique - Bois - Agglos de ciment	<b>Boutique</b> - Toute la boutique - Terrasse - Rampe d'accès	<b>Maison (matériaux)</b> - Brique - Banco - Bois - Claire	<b>Type de maisons</b> - Toiture tôle - Toiture tuile - Dalle (R+0) - Dalle (R+1, 2, 3, 4) préciser	<b>Eléments culturels et cultuels</b> - Eglise - Mosquée - Temple - Divinité
<b>Maison</b> - Toute la maison - Maison en chantier - errasse - Rampe d'accès - Autres (préciser)	<b>Parcelle</b> - Terre ferme - Marécage	<b>Installation mobile</b> - Etalage - Kiosque - Ambulant	<b>Arbres (préciser nom et nombre)</b> - Fruitières - Essences forestières - Ornementales	<b>Autres : préciser</b>

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Sexe (F / M)	Profession	Types du ou des biens	Caractéristiques du (des) biens affectés	Photos	Contacts/ Téléphone
C3 G001	SP	NC	NC	Vaste domaine P vide	Parcelle couverte de végétation ( site du projet)		

C3 G002	HOUNNOU Cossi Bernard	M	NC	Vaste domaine vide	Domaine de maraichage et de champs de maïs ( site du projet)		
C3 G003	SP	NC	NC	Vaste domaine vide	Domaine couvert de végétation ( site du projet)		
C3 G004	SP	NC	NC	Baraque	Baraque métallique ( site du projet)		
C3 G005	SONEB	SONEB	SONEB	Regard SONEB	Regard SONEB ( site du projet)		

C3 G006	SP	NC	NC	Support des compteurs de la SBEE	Supports en matériaux définitifs portant une quinzaine de compteurs électriques <b>( site du projet)</b>		
C3 G007	SP	NC	NC	Vaste domaine vide	Parcelle couverte de végétation <b>( site du projet)</b>		
C3 G008	Société GCITT	GCITT	GCITT	Briques	Parcelle réservée pour la fabrication des briques stabilisées <b>( site du projet)</b>		
C3 G009	SBEE	SBEE	SBEE	Poteaux électriques et toiles d'araignées	Une quinzaine de poteaux électriques et une vingtaine de toiles d'araignées <b>( site du projet)</b>		

**LISTING DES BIENS ET PERSONNES POTENTIELLEMENT AFFECTEES PAR LE PROJET**

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES TRAVAUX DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOIQUES DE OUEDO».

**VIABILISATION PRIMAIRE - ALLEE CENTRALE ET VOIRIE PRIMAIRE**

**Quartier** : .....SOME..... **Arrondissement** : .....HOUEDO..... **Commune** : ABOMEY CALAVI **Département** : ATLANTIQUE


**Axe ou ceinture** .....Ceinture4 **N° de rue** .....NC..... **Côté** : .....DROIT..... (préciser à l'axe/ceinture)

**Nom du Chef Quartier** : ...DOLIGUIDI NOUNAGNON..... **Nom de l'Agent de collecte** : OGOUDARE Sandra.....






**Sens** : Début .....SAKOME..... **Fin** .....SOME.....





**Type de biens rencontrés**

<b>Baraque</b> - Métallique - Bois - Agglos de ciment	<b>Boutique</b> - Toute la boutique - Terrasse - Rampe d'accès	<b>Maison (matériaux)</b> - Brique - Banco - Bois - Claie	<b>Type de maisons</b> - Toiture tôle - Toiture tuile - Dalle (R+0) - Dalle (R+1, 2, 3, 4) préciser	<b>Eléments culturels et cultuels</b> - Eglise - Mosquée - Temple - Divinité
<b>Maison</b> - Toute la maison - Maison en chantier - errasse - Rampe d'accès - Autres (préciser)	<b>Parcelle</b> - Terre ferme - Marécage	<b>Installation mobile</b> - Etalage - Kiosque - Ambulant	<b>Arbres (préciser nom et nombre)</b> - Fruitières - Essences forestières - Ornementales	<b>Autres : préciser</b>

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Sexe (F / M)	Profession	Types du ou des biens	Caractéristiques du (des) biens affectés	Photos	Contacts/ Téléphone
C4 D 001	EL HADJI SAMBO CHABI MARE	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de culture de maïs, d'arachide et quelques acacias sur 90 m <sup>2</sup>		9706205 (996)



C4 D 002	SAREF SALAMATOU	F	Sage femme	Parcelle vide	Parcelle couverte avec culture de maïs et d'acacias 120 m <sup>2</sup>		97452112 9162188 (997)
C4 D 003	CAKPO DAHOUE	M	NC	Vaste domaine	Vaste domaine couverte avec plantation de manioc sur 420 m <sup>2</sup>		(998)
C4 D 004	GBAGUIDI Jean Luc	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte avec association de Manioc et de maïs 300 m <sup>2</sup>		97701134 (999)
C4 D 005	ELEKPE Claude	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte avec culture de haricot 180 m <sup>2</sup>		95453833 (1000)
C4 D 006	BOGNINOU Florent	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte avec culture de maïs sur 180 m <sup>2</sup>		95694789 (1001)

C4 D 007	BABALAO G. Alexis	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte avec culture de haricot sur 300 m <sup>2</sup>		97977969 (1002)
C4 D 008	HOUEDO BABALAO Meshach	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte avec culture de maïs sur 300 m <sup>2</sup>		62033934 (1003)
C4 D 009	GBAGUIDI Jean Luc et Aurélia	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de culture de maïs avec association de manioc sur 102 m <sup>2</sup>		97469416
C4 D 010	DJOGUI Martin	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de maïs associé au manioc sur 90 m <sup>2</sup>		97229398 (1005)

## LISTING DES BIENS ET PERSONNES POTENTIELLEMENT AFFECTEES PAR LE PROJET

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES TRAVAUX DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ECONOIQUES DE OUEDO».

### VIABILISATION PRIMAIRE - ALLEE CENTRALE ET VOIRIE PRIMAIRE

Quartier : .....SOME..... Arrondissement : .....HOUEDO..... Commune : ABOMEY CALAVI Département : ATLANTIQUE

Axe ou ceinture .....Ceinture4 N° de rue .....NC..... Côté : .....GAUCHE..... (préciser à l'axe/ceinture)





Nom du Chef Quartier : ...DOLIGUIDI NOUNAGNON..... Nom de l'Agent de collecte : GAHOU RAPHAEL.....



Sens : Début .....SAKOME..... Fin .....SOME.....

#### Type de biens rencontrés

<b>Baraque</b> - Métallique - Bois - Agglos de ciment	<b>Boutique</b> - Toute la boutique - Terrasse - Rampe d'accès	<b>Maison (matériaux)</b> - Brique - Banco - Bois - Claie	<b>Type de maisons</b> - Toiture tôle - Toiture tuile - Dalle (R+0) - Dalle (R+1, 2, 3, 4) préciser	<b>Eléments culturels et cultuels</b> - Eglise - Mosquée - Temple - Divinité
<b>Maison</b> - Toute la maison - Maison en chantier - errasse - Rampe d'accès - Autres (préciser)	<b>Parcelle</b> - Terre ferme - Marécage	<b>Installation mobile</b> - Etalage - Kiosque - Ambulant	<b>Arbres (préciser nom et nombre)</b> - Fruitières - Essences forestières - Ornementales	<b>Autres : préciser</b>

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Sexe (F / M)	Profession	Types du ou des biens	Caractéristiques du (des) biens affectés	Photos	Contacts/ Téléphone
C4 G 001	WAPP	WAPP	WAPP	Vaste domaine vide	Parcelle couverte de végétation  ( site du projet)		

C4 G002	Colonel N'SIA Sévérin	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation  ( site du projet)		97165171/ 96965476
C4 G003	DA ZOWEDO	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de végétation  ( site du projet)		
C4 G004	HOUNKPEHEDJI Aristide	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de champs de maïs  ( site du projet)		
C4 G005	CHABI-YO Cosme	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de champs de maïs  ( site du projet)		97981778 / 97982198

C4 G006	AMOUSSOU Cassien	M	NC	Parcelle vie	Parcelle couverte de champs de maïs et de manioc  ( site du projet)		C/ N 319 Agla
C4 G007	BABADJIDE Rosalie	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de champs de maïs  ( site du projet)		95054280
C4 G008	GBEMENOU Daniel Dorotheé	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de champs de maïs  ( site du projet)		97871442
C4 G009	DANSOU Paul	M	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de Végétation  ( site du projet)		90030013
C4 G010	LODITHADAO Léfi	F	NC	Parcelle vide	Parcelle couverte de c de végétation  ( site du projet)		BP 1092 Abomey









**CECO-BTP Ingénieurs Conseils**

04 BP 1165 Cotonou Tél : (229) 21 38 36 52

Fax : (229) 21 38 09 24 E-mail :

[cecobtp@cecobtp.com](mailto:cecobtp@cecobtp.com)

**OUEDO**

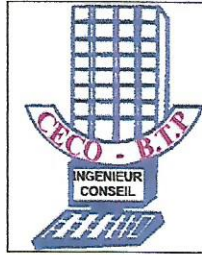
**PROJET DE VIABILISATION PRIMAIRE (VOIRIE : RUE CENTRALE ET CEINTURES PERIPHERIQUES) DES LOGEMENTS SOCIAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE OUEDO DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI**

*OUEDO, le 29 Septembre 2018*

### PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mille dix-huit et le samedi 29 septembre s'est tenue dans la salle C4 du CEG la verdure, la consultation du public conduite par l'équipe de l'Études d'Impact Environnemental et sociale. Cette consultation est lancée par le Chef d'Arrondissement (CA) de Ouédo du nom de Gilbert AGON. Cette consultation est organisée par le Bureau d'Études CECO-BTP Ingénieurs Conseils. La consultation publique a été conduite en langue locale Fon.

Après les mots de bienvenue, le CA-Ouédo a précisé aux participants les projets du PAG bénéficiés par l'arrondissement de Ouédo notamment les logements sociaux avant de demander aux participants de s'inscrire sur la liste de présence (en annexe) et laisser la parole aux consultants. *f*



## CECO-BTP Ingénieurs Conseils

04 BP 1165 Cotonou Tél : (229) 21 38 36 52  
Fax : (229) 21 38 09 24 E-mail :  
[cecobtp@cecobtp.com](mailto:cecobtp@cecobtp.com)

OUEDO

L'équipe a présenté l'ordre du jour qui est articulé autour de trois points principaux que sont :

1. Présentation du projet, ses caractéristiques et ses exigences au public
2. Recueil des craintes, des préoccupations et des attentes du public
- 3 Divers

Ensuite, les points de l'ordre du jour sont épuisés par l'équipe environnementale et sociale qui a présenté le projet. Après l'intervention de l'équipe, la parole fut accordée aux participants pour recueillir leurs préoccupations sur le projet. Les interventions se présentent comme suit :

- Priorité à la main d'œuvre locale
- Adhésion au projet
- Maintenir l'emprise des 25 m sur les 1,2 km de l'axe central situé entre les deux zones loties.





**CECO-BTP Ingénieurs Conseils**

04 BP 1165 Cotonou Tél : (229) 21 38 36 52

Fax : (229) 21 38 09 24 E-mail :

[cecobtp@cecobtp.com](mailto:cecobtp@cecobtp.com)

**OUEDO**

De leurs interventions, on retient que les participants ont compris les enjeux et l'importance de ce projet et adhèrent entièrement à l'idée de contribuer à sa réussite.

Après avoir adressé ses remerciements aux participants, le CA a clôturé la consultation à 12h 09mn avec une note de satisfaction générale.

fait à Ouedo, le 29 septembre 2018

Ont signé

29/09/2018

Gilbert AGON

CA/Ouedo

GNONLONFIN Guy  
(TG-ADCVÉ)

KAKPO Magloire

DAGA Aubin

SOUMANOU Charles  
Attaché des Services Administratifs

Gomisio Xaviera

ALAEBE  
S. Norbert  
FBO

Loko Jules Orounla

ROUDON Uzanou

ALICE A. AGLA  
CECO-BTP

GNATHA Kezia

GATHOU Raphaël  
CECO-BTP

Fawri Setra  
f.h.m

OGOUDARE Sandra  
CECO-BTP